

- Limite**
- Zone d'étude
 - Zone d'intervention archéologique connue (limite approximative)
 - Zone d'inondation
 - Numéro et ligne de lot (Source: Carte cadastrale du MRN, 21B/01-0101 et 0202)
 - Courbe de niveau en mètres
- Infrastructure**
- Route principale
 - Route secondaire
 - Route non pavée
 - Chemin de fer et emprise
 - Ligne de transport d'énergie et emprise
 - Bâtiment et numéro civique* (forme non représentative)
- Espace agricole**
- Grande culture et/ou pâturage en exploitation
 - Limite de zone de potentiel agricole (limite approximative)
 - Potentiel agricole
 - Zone protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (limite approximative)

- Espace forestier**
- Friche
 - Plantation (épinette de Norvège, épinette noire, mélèze, pin rouge)
 - Forêt feuillue (peupleraie ou bétulaie)
 - Forêt mixte (peupleraie à sapin ou épinette et forêt mixte à dominance résineuse)
 - Forêt résineuse en régénération
 - Cédrrière humide (tourbeuse)
- Espace faunique**
- Homard d'Amérique (zone de pêche)
- Espace affecté à l'extraction**
- Banc d'emprunt (inactif)

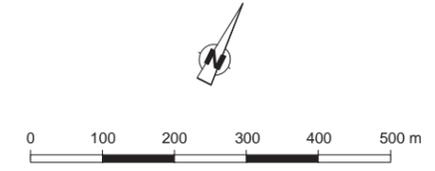
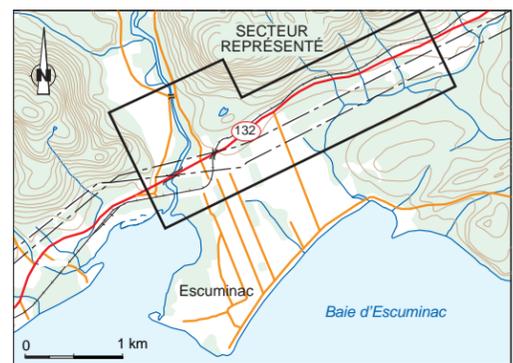
POTENTIEL AGRICOLE
Classification de l'Inventaire des terres du Canada

- 2- Sols comportant des limitations que restreignent quelque peu le choix des cultures ou imposent des pratiques modérées de conservation.
- 3- Sols comportant des limitations modérément graves qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation.
- 7- Sols inutilisables soit pour la culture soit pour les plantes fourragères vivaces.

Note: Seules les classes illustrées sont décrites.

Figure 3
ÉTUDE D'IMPACT POUR L'AMÉLIORATION
D'UNE SECTION DE LA ROUTE 132
À ESCUMINAC

MILIEUX NATUREL ET HUMAIN



* Numéros indiqués sur les relevés du MTQ
Fond de carte : Ministère des Ressources naturelles, 22B/01-200-0101, 22B/01-200-0201